REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 22 mars 2022

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de la cohésion sociale

Ouverture de la consultation publique relative à la politique culturelle cantonale

Le département de la cohésion sociale (DCS) met en consultation publique le projet de refonte de la politique culturelle cantonale. Retour du canton dans la création artistique, cofinancement des institutions stratégiques, accès à la culture, durabilité sociale et environnementale sont autant d'éléments qui figurent dans ce projet. La consultation durera deux mois, soit du 22 mars au 22 mai 2022, et est ouverte à toute personne intéressée.

Genève a besoin de se doter d'un cadre en matière de politique culturelle, débarrassé des ambigüités législatives, voire des contradictions accumulées au fil des années. A cet effet, le département de la cohésion sociale lance ce jour la consultation publique de deux documents de politique culturelle:

- l'avant-projet de loi pour la promotion de la culture et la création artistique
- les lignes directrices de la politique culturelle cantonale.

L'avant-projet de loi définit le cadre légal et les principes de la politique culturelle du canton et de ses partenaires, en clarifiant notamment les compétences de chacun. Il reviendra *in fine* au Grand Conseil de statuer sur le projet de loi finalisé.

Les lignes directrices décrivent, elles, les missions du canton en matière de politique culturelle et établissent les axes prioritaires de son action. Pour la première fois, le canton de Genève se dote d'une feuille de route. Outre les principes de concertation et de cofinancement, tant de la création que des institutions, on y retrouve également les aspirations du canton de favoriser une transition durable et sociale dans le domaine de la culture ou encore de renforcer l'accès à la culture pour tous et toutes. Son adoption est de la compétence du Conseil d'Etat.

Un projet culturel durable pour Genève

Les deux documents mis en consultation sont complémentaires et mettent notamment en œuvre l'IN 167 "Pour une politique culturelle cohérente à Genève" et le nouvel article 216 de la constitution genevoise. En dotant les institutions et les acteurs et actrices culturelles des moyens nécessaires pour décloisonner les pratiques et stimuler les liens, le canton souhaite inviter l'ensemble de la population à découvrir l'éventail riche et diversifié des propositions culturelles qui existent à Genève.

"Cette consultation nous permettra de poursuivre la dynamique de co-construction de la politique culturelle cantonale. Je me réjouis notamment que le canton puisse à nouveau

pleinement soutenir la création artistique et que Genève se dote d'un cadre clair en matière de cofinancement, de mécanismes de consultation, et ce dans un esprit de durabilité sociale et environnementale", indique Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale.

La consultation relative à la politique culturelle cantonale est ouverte à toutes et à tous et se déroulera du 22 mars au 22 mai 2022. Pour en savoir plus et participer, rendez-vous sur ge.ch.

Pour toute information complémentaire: M. Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat, en contactant M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de communication, DCS, T. +41 22 546 54 32.